



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 27 mars 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 3

Chère consœur,

Énergir dépose ses réponses à la demande de renseignements n° 10 sous la cote Énergir-V, Document 2. Énergir dépose également une liste de pièces révisée.

Énergir souhaite porter à l'attention de la Régie que l'issue du dossier relatif au pourvoi en Cour supérieure de la décision D-2025-025 (dossier de cour #500-17-133556-251) pourrait avoir une incidence sur les travaux relatifs à la révision à des fins de conformité des *Conditions de service et Tarif* (« CST »).

Dans ce contexte et comme le travail relatif à la révision des CST est un exercice fastidieux tant pour Énergir que la Régie de l'énergie (« Régie ») qui procédera à la vérification de celles-ci, Énergir invite la Régie à considérer la possibilité de retarder le dépôt des différentes versions révisées des CST dans l'attente de l'issue du dossier précité.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/